

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	36 (1990)
Heft:	16
Rubrik:	Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

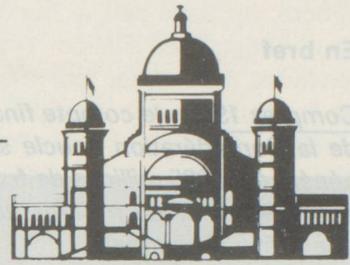
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales



La marine suisse a fait l'objet, mardi 26 octobre dernier, d'une conférence dans le cadre de la réunion annuelle des représentants personnels des Etats membres de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Diplomatie

La Suisse représente les intérêts de l'Afrique du Sud en Iran et au Pérou. De son côté, l'Iran a chargé la Suisse de la sauvegarde de ses intérêts en Afrique du Sud.

L'exercice d'un mandat de protection consiste à assurer un volume réduit de relations de nature diplomatique ou consulaire entre deux Etats qui ont rompu leurs relations directes. La Suisse est actuellement chargée de douze mandats émanant de huit Etats et entre autres :

- La Grande Bretagne en Argentine.
- L'Iran en Egypte et en Afrique du Sud.
- Israël au Ghana et à Madagascar.
- La Colombie à Cuba.

Armée suisse : une seule classe dès 1995

Le projet « armée 1995 », qui prévoit de réduire d'un tiers les effectifs actuels, se précise. Le Département Militaire Fédéral indique que l'armée de 1995 ne comportera qu'une seule classe : la distinction entre l'élite, la landwehr et la lands-turm n'existera plus.

Les militaires feront donc leur service dans la même unité et la même arme, et, en principe, il n'y aura plus de changement d'incorporation et de recyclage à un certain âge.

Le projet "armée 95" prévoit pour l'essentiel de limiter les effectifs à 400 000 hommes, en abaissant l'âge limite de service pour les soldats et les sous-officiers à 42 ans. Il est aussi prévu de mieux harmoniser les périodes de services avec les

exigences de la vie civile, d'améliorer les possibilités d'aide en cas de catastrophe ainsi que les structures permettant des engagements en faveur de la paix à l'étranger. Selon le DMF, la suppression des classes de l'armée est une condition importante pour donner aux structures de l'armée la souplesse qu'exige le contexte politique actuel. Il faut être en mesure d'adapter rapidement les effectifs et les systèmes d'armes à l'évolution des circonstances.

Coopération

Le Conseil Fédéral a octroyé 15,1 millions de frs.s. au titre de la coopération au développement pour soutenir l'action de cinq œuvres suisses d'entraide : Swissaid, Pain pour le prochain, Caritas-Suisse, Action de Carême et la Fédération Genevoise de Coopération. Ces dernières ont lancé, depuis octobre 89, une pétition « le désendettement : une question de survie » demandant au Conseil Fédéral et au Parlement de constituer un fonds d'au moins 700 millions de frs.s. destiné à aider les pays les plus pauvres, pour les 700 ans de la Confédération.

La Suisse participe à trois projets de recherche européenne

Le Conseil Fédéral a décidé de participer à trois nouveaux projets de recherche européenne (domaine : transports et télécommunications) dans le cadre de la COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique). La participation suisse est

estimée à 1,5 million de frs.s.

Le premier projet concerne les coûts socio-économiques des accidents de la route. Le second s'intitule « réseaux spatiaux et terrestres intégrés de télécommunications mobiles » : il doit permettre d'établir un réseau intégré opérationnel après l'an 2000. Ce projet ouvre des perspectives à l'industrie suisse au niveau de la fabrication de terminaux. Y participeront la société ABB, le laboratoire de télécommunication de l'EPF de Lausanne et la direction de la recherche et du développement des PTT.

Enfin, le troisième projet concerne le traitement numérique des signaux. Les nouveaux réseaux de télécommunications reposeront entièrement sur la technique numérique, ce qui permet la transmission simultanée de la parole, de textes et de données.

En bref

Fichiers : le Conseil Fédéral prévoit plusieurs mesures pour « regagner la confiance perdue » des citoyens indignés d'être soupçonnés et fichés. Il a notamment décidé de procéder à un recensement général de tous les fichiers qui existaient dans les départements étant entendu que de nombreux fichiers répondent à des besoins purement techniques et sont légitimes.

Ordonnance abrogée : le Conseil Fédéral a abrogé l'ordonnance « assurant la sécurité du pays », qui avait été approuvée « à titre préventif » le 12 janvier 1951 et ne devait entrer en vigueur qu'en cas de danger particulier ou de service actif. Cette ordonnance a été citée comme base légale pour le fichier des « personnes suspectes » du Ministère public de la Confédération.

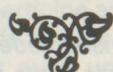
En bref

Comptes 1989 : le compte financier de la Confédération boucle sur un bénéfice de 885 millions de frs.s. — pour 1989 — (400 millions de plus que prévu au budget).

Le compte général enregistre un déficit de 427 millions de frs.s. (342 millions de frs.s prévus au budget).

D.M.F. Ouverture d'une procédure disciplinaire par Kaspar Villiger, au sein du Département Militaire Fédéral, contre l'officier qui aurait chargé le capitaine Andréas Kohlschlüter de s'infiltrer, à des fins d'espionnage, dans une organisation suisse.

Le Conseil Fédéral accordera 7,9 millions de frs.s. pour soutenir la relance de la production agricole dans le Nord-Est du Sri Lanka. Ce don participera au financement d'un projet de la Banque Asiatique de Développement, dont le coût total est de 45 millions de frs.s. Quelque 30 000 hectares de terres cultivables seraient grâce à cette aide remises en exploitation.



Forces motrices du Nord-Est

Les Forces motrices du Nord-Est suisse (NOK) s'estiment satisfaits du bilan 88/89. Mais font remarquer qu'en raison d'une augmentation de 3,2 % de la consommation d'énergie, dans les neuf cantons qu'elles desservent, il faut, de plus en plus, acheter du courant français pour couvrir les besoins.

Mise au point de la Fédération des Médecins Suisses

« Jamais l'idée d'un signe distinctif à appliquer aux séropositifs n'a été évoquée dans les débats du comité central de la Fédération des Méde-

cins Suisses (FMH) » assure le service romand d'informations médicales. Cette mise au point a été publiée à la suite d'un article paru fin janvier dans le « Bulletin des Médecins Suisses », article dont l'auteur évoquait l'idée d'un tatouage appliquée aux personnes infectées par le virus du sida. Dans le « Concept Sida » diffusé en novembre 1989, la FMH refuse nettement les mesures répressives ou discriminatoires à l'égard des malades.

Santé

La carte « santé et accident », « Sanacard », vient d'être lancée. Cette carte de patient contient les données personnelles du détenteur, le nom du médecin traitant et des personnes à appeler en cas d'urgence. Ces données médicales — groupe sanguin, vaccins, réserves et souhaits particuliers du patient, seront très utiles aux sauveteurs, aux hôpitaux et aux cabinets médicaux. Elle a été mise au point par l'Institut de planification de la recherche en médecine Docteur Ziegler S.A. à Riehen. La Croix Rouge Suisse a décidé de soutenir la diffusion de cette carte.



Le Conseil National en bref

Aide aux partis politiques

- Le Conseil Fédéral a adopté une promotion visant à apporter des contributions aux frais des partis lors des élections au Conseil National et cinq postulats demandant entre autres la distribution gratuite du matériel de propagande électorale et de taxes postales plus avantageuses.
- La majorité politique sera abaissée à 18 ans. Cette mesure doit

être encore soumise au Conseil des Etats..

Elle sera ensuite soumise à la votation populaire, sans doute en mars 1991.

Exportation du matériel de guerre

- Le Conseil National a rejeté par 102 voix contre 58 une initiative parlementaire visant à modifier la loi sur l'exportation du matériel de guerre en lui assujettissant tout matériel susceptible de servir à la guerre. Il a en revanche adopté sous forme de postulat une motion visant à lutter plus efficacement contre le trafic illégal d'armes.

Attention : dès le prochain numéro, le Messager Suisse vous proposera une nouvelle rubrique sur le tourisme en Suisse. Chaque article sera consacré à un lieu précis et vous donnera principalement les adresses utiles, les forfaits proposés et des séjours moins cher.

La première rubrique sera consacrée à **Fribourg**, où aura lieu le Congrès des Suisses de l'étranger du 17 au 19 août 1990. Thème de l'assemblée plénière : la formation des jeunes suisses de l'étranger. (Inscription pour le Congrès et renseignements : Secrétariat des Suisses de l'étranger. Case Postale. CH 3000 - Berne 16).